

LOI BLANQUER

Après l'Assemblée nationale, le Sénat aggrave le texte!

Le projet initial de loi Blanquer, loi sur l'École de la Confiance, était déjà inquiétant dès la première lecture au vu de certains articles. Le passage à l'Assemblée nationale a généré une série d'amendements comme l'amendement 6 quater avec les EPSF ou l'amendement 5 quinquies avec les PIALS qui ont aggravé le texte initial.



Démagogie et vision réactionnaire plombent encore plus le texte.

Le texte adopté à l'Assemblée nationale a provoqué la colère des personnels, le passage devant le Sénat aurait pu s'avérer compliqué pour le ministre. Il n'en a rien été!

Et certain-es sénateur-trices s'en sont même donné à cœur joie pour faire passer, par le biais d'amendements, de vieilles revendications réactionnaires qui durcissent un peu plus le projet de loi.

- L'amendement 279 *impose la formation continue des enseignant-es sur les temps de congés* donnant lieu éventuellement à une indemnisation. Et comme le ministère anticipe, il a présenté au CTM un projet de loi sur les montants des indemnités en cas de formation en dehors du temps de service.
- L'amendement 68 confirme, dans le cadre d'expérimentations locales, la *possibilité d'annualiser le temps de service des enseignant-es* (après accord majoritaire de ces dernier-ères).
- L'amendement 67 met les *professeur-es des écoles sous l'autorité hiérarchique des directeur-trices d'école* qui participent même à leur évaluation.

POUR UNE ÉCOLE DÉMOCRATIQUE ET ÉMANCIPATRICE ! CONTRE L'ÉCOLE BLANQUER DE LA SÉLECTION !

- Deux amendements à l'article 14 concernent l'affectation. L'article 14 ter donne à l'État la possibilité *d'affecter un enseignant-e par un engagement réciproque pour une durée précise*. L'article 14 quater, quant à lui, *donne un droit de regard aux chef-fes d'établissement sur les affectations*.
- L'amendement 101 *supprime les allocations familiales aux parents d'élèves absents* : cet amendement rétablissant la loi Ciotti ne devrait pas aboutir car le ministre n'y est pas du tout favorable.
- L'amendement 18 ter prévoit de mettre à *la tête des conseils d'administration « une personnalité extérieure »*.
- L'article 1 est resté en l'état ainsi que l'amendement 5 quinquies sur les PIALS.

Des amendements progressistes n'ont, quant à eux, pas été retenus par la commission

Sans surprise, des amendements plutôt progressistes n'ont pas été retenus :

- L'amendement visant à lutter contre la discrimination dont sont victimes les enfants étrangers pour l'accès à l'école.
- L'amendement instaurant un quota d'élèves issus de l'Éducation prioritaire dans les EPLEI.

Le ministre va quand même devoir revoir sa copie sur les EPSF. Cet amendement qui a fortement mobilisé dans le 1^{er} degré a été rejeté par une majorité de sénateur·trices.

Pour le reste, il peut être satisfait : l'idéologie contenue dans sa loi est même renforcée par les propositions des sénateur·trices dont certaines sont on ne peut plus conservatrices.

Pour lutter contre cette loi, on ne peut compter que sur la mobilisation des personnels. La CGT Éduc'action cherchera à construire dans le cadre le plus unitaire possible le rapport de force qui permettra de faire aboutir les revendications des personnels. C'est une mobilisation amplifiée de tous et toutes qui pourra fait reculer le gouvernement !

LA CGT ÉDUC'ACTION APPELLE TOUS LES PERSONNELS À FAIRE GRÈVE LE 17 JUIN 2019